

- Comment interpréter que le policier qui contrôla l'alcoolémie des autres policiers était un des policiers présents sur les lieux de l'interpellation, un policier qui a la réputation d'être une personne violente ? Un test avait été demandé par le parquet sur Wissam, et sur les policiers présents sur les lieux de l'interpellation. Ce test a été fait entre collègues, au commissariat, à l'éthylotest pour les policiers alors qu'ils avaient les moyens de le rendre sanguin, tandis qu'il a été sanguin pour Wissam. Les témoins qui sont ensuite venus sur le parking (ce que confirment les policiers eux-mêmes) affirment que les policiers étaient saouls. C'est un des policiers présents sur les lieux de l'interpellation qui a effectué ce test alors qu'il devait lui-même s'y prêter. D'ailleurs, c'est le seul PV qu'il réalise, c'est dire à quel point ça le tenait à cœur. Il a l'audace d'écrire : « agissant conformément aux demandes du parquet »

- Un des deux policiers ayant été mis en congé, juste après la tragédie était formateur généraliste à l'école de police ! De plus, la réputation de ce dernier le rattrape, il était considéré comme très violent. Comment nous expliquer qu'un formateur puisse donner un si mauvais exemple ? Comment nous expliquer également qu'on puisse remettre en fonction 2 policiers visés par une information judiciaire pour « coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner » le jour même de la restitution du corps de Wissam à la famille 5 mois après les faits ?

-La version des témoins concorde avec la chronologie des faits, avant même que la version policière soit remise à la justice ! Les témoins n'ont pas pu tout inventer, sinon la version des témoins aurait été complètement différente, et discordante, de la chronologie des événements ! Ce sont d'ailleurs les témoins qui ont été les premiers à révéler le rôle de chacun des protagonistes.

- Sur certains Procès-verbaux, on retrouve exactement la même réponse à une même question posée par la même personne à deux personnes différentes (il s'agit ici de la déposition des policiers). Que faut-il en conclure ? Ont-elles le même cerveau ? Est-ce la même personne à chaque fois qui répond ? Sont-ils des clones ?

- A notre demande, puisque la première autopsie a été faite étonnamment sans le dossier médical, le juge a demandé à la police des polices d'aller chercher le dossier médical dans lequel il y avait des photos prises par les médecins. Dans le dossier médical transmis aux juges il n'y avait plus les photos. Ont-elles été oubliées ou bien volontairement omises ? Ces photos ont été envoyées par courrier aux juges sans passer par la police des polices. Tout est fait pour dissimuler l'état de Wissam à l'arrivée de l'hôpital (Wissam est resté 9 jours et demi en soins intensifs, son corps a donc fortement cicatrisé pendant cette période).

- 3 photos de très mauvaises qualités (dont deux cicatrices) ont été mises sur un procès verbal du 1er alors qu'elles ont été prises bien plus tard (à la fin de l'hospitalisation en soins intensifs alors que les blessures visuelles avaient fortement cicatrisé voir disparues pour la plupart). Sur ce même procès verbal, il est marqué qu'un album photographique a été fait le 1er janvier au matin, ce que confirment les médecins pour avoir vu prendre de nombreuses photos ce jour là et pourtant ces photos n'apparaissent pas dans le dossier. Comment cela se fait-il que des photos prises à la fin de l'hospitalisation se retrouve sur un procès verbal du 1er janvier ? Les photos et donc, par là même, les procès verbaux ont été antidatés. Nous espérons que la justice via une commission d'enquête indépendante sanctionne sévèrement les auteurs. Comment faire confiance à la justice si ils trafiquent des preuves ?

-La demande de contre autopsie avait été demandée fin mars et faite par écrit le 3 avril. Pourquoi avoir attendu 2 mois ½ avant de donner l'ordonnance de contre-autopsie ? Même les juges d'instruction, de ce fait, sont hors délai, voir hors la loi. Qu'en est-il des droits de Wissam, de sa famille ?

- Pourquoi avoir imposé à une famille déjà durement touché par ce drame, une lenteur judiciaire inexplicable, inexcusable et intolérable qui aura mis plus de 5 mois à rendre le corps de Wissam à la famille pour qu'enfin il puisse être enterré et repose en paix ?

Il y a une succession, de mensonges et d'erreurs, toutes à décharge. Ainsi qu'un manque de professionnalisme, voire de moralité de fonctionnaires que l'on rémunère. La douleur de la famille, ne fait que grandir au fur et à mesure qu'il se rendent compte que des criminels sont protégés et que l'on ne reconnaît pas le statut de victime à Wissam qui a pourtant souffert physiquement, mentalement, qui a été torturé, humilié et a agonisé dans le coma pendant neuf jours avant de succomber.

## QUI EST LE COMITE JUSTICE ET VERITE POUR WISSAM ?

Le Comité Justice et Vérité pour Wissam est un comité de soutien créé suite à la mort de Wissam El Yamni.

Le Comité est composé de membres de la famille de Wissam et de citoyens.

Il a pour vocation de soutenir la famille dans l'épreuve qu'elle traverse et de faire avancer la justice qui traîne les pieds et tente de minimiser les actes graves commis par des policiers qui depuis de trop nombreuses années agissent en toute impunité.

Par la mise en place d'actions que nous voulons citoyennes nous dénonçons cette impunité, les dérives sécuritaires mais aussi le manque d'impartialité de la justice. Nous dénonçons le laxisme évident qui entoure les violences policières en France et qui ont été dénoncées dans plusieurs rapports d'Amnesty International.

Nous ne nous attaquons pas à la corporation des forces de l'ordre dans son ensemble mais uniquement à de mauvais policiers se sentant au-dessus des lois.

Si nous acceptons qu'un citoyen Français soit interpellé et jugé en cas de non-respect des lois Françaises nous exigeons également que les forces de l'ordre ne puissent plus être juges et bourreaux !

Le combat du comité continuera jusqu'à ce que les policiers responsables de la mort de Wissam soient mis en examen, jugés et condamnés pour leurs actes.

## REJOIGNEZ NOUS

Contact mail : [cjvpourwissam@gmail.com](mailto:cjvpourwissam@gmail.com)

Facebook : [comitejusticeetveritepourwissam](https://www.facebook.com/comitejusticeetveritepourwissam)

Blog : <http://cjvpourwissam.over-blog.com>

Tèl : 06 63 93 62 98



## QUI ETAIT WISSAM ?

### WISSAM RACONTÉ PAR SA SŒUR MARWA



**L'enfance de Wissam** « On a grandi à La Gauthière. On a eu une enfance très joyeuse, par rapport à d'autres familles qui avaient peu de moyens. Notre père et notre mère ont toujours travaillé. Ils nous ont inscrits dans le privé, ils voulaient qu'on réussisse scolairement. Tous les étés, ils nous envoyaient en vacances au Maroc ».

**Les plaisirs de Wissam** « C'était un touche-à-tout. Il a fait plein de sports. Il était inscrit à l'ASM. Il était en pleine santé. Il n'a jamais eu aucun problème de cœur. Il n'avait même pas de médecin traitant ».

**Le travail de Wissam** « Il était chauffeur poids lourds. Il essayait de devenir cariste ou de ne faire que des livraisons sur Clermont-Ferrand, pour être chez lui tous les soirs. Avec sa femme, ils voulaient avoir des enfants ».

**Le couple de Wissam** « Ils se sont mariés en 2008. Ils avaient leur vie, leur appartement à La Gauthière. Mais ça restait un frère exemplaire. Il s'occupait énormément de sa petite sœur, la plus jeune de la famille, âgée de 11 ans ».

**Wissam le grand frère** « Il était très fusionnel avec sa sœur. Il venait le midi pour manger avec elle. C'était un clown. Il la faisait rire tout le temps. Elle l'appelait rien que pour entendre ses blagues. Il va tellement lui manquer. Tous les dimanches, quand on se retrouve pour le couscous de maman...Wissam manque à tout le monde ».

Wissam avait 30 ans, il fêtait le passage à la nouvelle année ce soir du 31 décembre 2011 dans le quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand.....

Cette nuit, une pierre est jetée sur une voiture de police. Le groupe avec lequel Wissam fêtait la St Sylvestre se disperse. Wissam est interpellé par surprise et menotté au sol. De nombreuses voitures de police arrivent sur les lieux, s'en suit un passage à tabac provoquant de multiples fractures et contusions. Wissam placé dans le véhicule de police est conduit au commissariat. Les policiers l'étranglent, lui compriment le cou (la carotide). Voyant que Wissam est inconscient ils décident alors de dissimuler l'assassinat en le plaçant en garde à vue et en faisant passer cela pour un malaise. Manque de chance, ce soir-là toutes les geôles sont pleines, ils décident alors de le laisser dans le couloir où il n'y a pas de caméra et ils s'empressent de s'en aller. D'autres policiers, de passage s'étonnent de son état, Wissam est inanimé. Plusieurs heures après les faits Wissam plongé dans le coma, est admis aux urgences du CHU..... Il ne se réveillera pas et il agonisera 9 jours durant en soins intensifs avant de décéder le 9 janvier 2012.

## L'AFFAIRE WISSAM EL YAMNI

### Rappel des faits

Le 1er janvier 2012 à Clermont-Ferrand Wissam est interpellé par des policiers, il est lynché sur le parking en face de l'école Jean de la Fontaine. Il tombera dans le coma et décédera 9 jours et demi plus tard d'une longue agonie.

### Retour sur une longue série de mensonges, de laxisme et d'hypocrisie....

- Tout d'abord, un des éléments le plus essentiel, Wissam n'était pas excité. Les messages radios ne font pas l'état de quelqu'un d'excité, les témoins ne font pas état de quelqu'un d'excité, certains policiers affirment même que Wissam était calme. Il y a moins d'une minute entre le signalement de la fuite et son arrestation 150 m plus loin ce qui correspond à ce qu'affirme des témoins, l'arrestation s'est faite par surprise. L'arrestation a donc été rapide. Le nombre de coups reçus et de fractures sont donc de trop car ils ont contribué à la mort de Wissam. Il y avait 25 policiers présents sur les lieux de l'interpellation. Wissam a été embarqué dans une voiture où il y avait 2 personnes dont un chauffeur. S'il avait été excité, ce transport avec seulement un policier avec lui aurait été inconcevable. Hors on le sait maintenant, il était déjà à demi KO par les coups qu'il a reçus. Au vu de l'état du corps à l'arrivée à l'hôpital, il était certainement plus que diminué et ne pouvait pas être excité lors du transport. Les analyses toxicologiques révèlent que Wissam n'était pas sous emprise, ni de cocaïne, ni de cannabis au moment de l'interpellation, mais en avait simplement des traces dans le sang (consommation passive cannabis, consommation récente de cocaïne mais passée). Traces dont le taux est très bas : 6 ng/ml pour la cocaïne et 1ng/ml pour le cannabis. Il n'était donc pas sous emprise de "cocktail de drogues" lors de l'interpellation comme on nous l'a maintes fois répété. Les résultats toxicologiques ne sont pas contestés, seule l'analyse l'est.

- Pourquoi avoir aussi menti sur la longueur du casier judiciaire de Wissam qui ne fait pas acte de violence ? Il avait un casier judiciaire suite à une "bêtise" d'une conduite en état d'ivresse.

- Concernant la géolocalisation des véhicules de police, sur 15 véhicules, il y a 9 dysfonctionnements, dur à avaler, et inadmissible de la part d'agents de l'Etat, dépositaires de l'autorité publique. Sur les lieux du drame, le nombre de véhicules de police donné au départ est faux, le nombre a été volontairement caché. Il y avait une volonté de dissimuler le nombre de policiers. Tous les policiers n'ont d'ailleurs pas été entendus. Bien que sur FR3, le syndicat de police Alliance avait vanté la précision et la fiabilité de la géolocalisation, on nous sert là des dysfonctionnements. Quel hasard ?

- Sur le plan médical, l'autopsie intervient qu'après 9 jours et demi de soins intensifs, par conséquent le corps a fortement cicatrisé. Le rapport de pré-autopsie omet au minimum 4 fractures importantes, et parallèlement ce même rapport dont l'objectivité est néant repère étonnamment des micros lésions presque invisibles, une excroissance qui est présente chez tout individu.

- La thèse du pliage ne peut expliquer, ni les lésions, ni les bleus très importants au niveau du cou ! Le légiste dit ne plus savoir les raisons de la mort, pourquoi avoir affirmé alors n'importe quoi au début ? Pourquoi ne pas reconnaître la thèse de la strangulation qui est la seule raisonnablement valable alors qu'il serait mort d'une compression du cou et alors que le premier médecin qui l'analyse reconnaît dans son rapport qu'il a des marques de contention manuelle au niveau du cou ?

- Selon les policiers, Wissam n'aurait pas été "tué" dans leur voiture et selon toujours eux, il se serait évanoui une fois posé au seul endroit du commissariat où il n'y a pas de caméras (quelle coïncidence!!!). Ce mensonge ne traduit-il pas une culpabilité des policiers concernés et complices ?

- Comment accepter la thèse des policiers qui affirment que les fractures sont une des conséquences d'une excitation des chiens sur Wissam et non des coups donnés ?

.../...